



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr>

*Paris, le 11 mars 2014*

## **Panneaux photovoltaïques, éoliennes domestiques, pompes à chaleur, rénovation thermique, etc. : la DGCCRF appelle les consommateurs à la vigilance**

La Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a procédé à une enquête en 2013 sur les conditions de commercialisation et de financement de l'installation de panneaux photovoltaïques, secteur qui connaît un nombre de plaintes des consommateurs particulièrement élevé. Dans le cadre de cette enquête, 139 professionnels ont été contrôlés : distributeurs, démarcheurs, sous-traitants, établissements de crédit.

De nombreuses entreprises, qui se sont spécialisées dans le secteur des énergies renouvelables, démarchent en effet activement les particuliers afin de leur proposer la pose d'équipements photovoltaïques ainsi qu'un financement par un crédit affecté, avec dans certains cas des informations trompeuses communiquées par les professionnels.

L'enquête de la DGCCRF a été l'occasion de vérifier le respect par les professionnels de la réglementation en matière de démarchage à domicile et de crédit à la consommation (crédit affecté), ainsi que la loyauté des informations commerciales communiquées aux consommateurs.

Un tiers des professionnels contrôlés étaient en anomalie : 20 établissements ont fait l'objet d'un avertissement, 10 d'une injonction, 22 d'un procès-verbal d'infraction et 2 d'une procédure civile.

La DGCCRF recommande donc la plus grande vigilance aux consommateurs faisant l'objet de démarchages pour la commercialisation de panneaux photovoltaïques et, d'une manière générale, d'équipements d'énergies renouvelables domestiques (petit éolien, pompes à chaleur, etc.), ainsi que la réalisation de travaux de rénovation thermique.

La DGCCRF maintiendra une pression de contrôle importante sur ce secteur pour mettre un terme aux pratiques commerciales abusives constatées et responsabiliser les différents professionnels intervenant dans la commercialisation de ces équipements.

Contact presse DGCCRF : 01 44 97 23 91 / [communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:communication@dgccrf.finances.gouv.fr)